

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00477**

**BASSIN VERSANT MARE-BONSON - ENGAGEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LE CONTRAT TERRITORIAL MARE-BONSON PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211125-D20210047710

DATE D’AFFICHAGE :01 décembre 2021

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021**

**BASSIN VERSANT MARE-BONSON - ENGAGEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LE CONTRAT TERRITORIAL MARE-BONSON PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Loire Forez Agglomération est porteur du projet de Contrat Territorial de la Mare, du Bonson et petits affluents de la Loire et coordonne cette opération contractualisée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et l'état écologique des eaux du bassin versant.

Le dossier validant cette démarche sera déposé prochainement auprès de l'AELB.

La contractualisation doit démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans (2022-2023-2024). Un renouvellement de l'engagement sera à proposer pour les 3 années suivantes (2025-2026-2027) en fin d'année 2024.

Au global, les montants financiers d'engagement de cette nouvelle contractualisation Mare, Bonson et petits affluents de la Loire, sont de 4 345 267 € HT pour 3 ans (renouvelable 3 ans pour un montant de 4 444 700 € HT).

<b>Volets</b>	<b>Montants 1<sup>er</sup> Contrat € HT</b>	<b>Montants 2<sup>ème</sup> contrat € HT</b>
Volet A : Préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau	816 000 €	885 000 €
Volet B : Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et prévention des inondations	2 569 267 €	2 499 700 €
Volet C : Garantir la mise en œuvre de la stratégie territoriale	960 000 €	1 060 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 345 267 €</b>	<b>4 444 700 €</b>

La contractualisation doit permettre l'obtention des taux d'aides moyens ci-dessous (sous réserve de l'avis et l'accord du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) :

Volets	Taux aide moyen 1er Contrat	Taux aide moyen 2ème contrat
Volet A : Préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau	57 %	65 %
Volet B : Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et prévention des inondations	52 %	52 %
Volet C : Garantir la mise en œuvre de la stratégie territoriale	50 %	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>53 %</b>	<b>55,6 %</b>

Ces taux pourront augmenter en fonction de demandes d'aides financières auprès du département de la Loire dans le cadre de réponses aux appels à partenariat annuels.

Un tableau présenté en annexe détaille les actions de chaque volet ainsi que les taux d'aide qui seront proposés à la contractualisation.

Loire Forez agglomération porte la quasi-totalité des actions en partenariat avec d'autres maîtres d'ouvrages tels que Saint-Etienne Métropole, la Fédération de pêche de la Loire et le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) Auvergne Rhône-Alpes.

Le territoire de Saint-Etienne Métropole, sur les communes de Saint-Maurice-en-Gourgois, Aboën et Saint-Nizier-de-Fornas, est concerné par les actions relevant de l'animation générale de la démarche, ainsi que des actions de restauration des zones humides et la restauration entretien de la végétation des berges des cours d'eau.

Saint-Etienne Métropole participe à hauteur de 9 % de la cellule d'animation. L'engagement financier annuel, subventions déduites, sera d'environ 4 500 €/an en fonction du nombre d'actions mises en réalisation. Ces modalités sont inchangées par rapport à aujourd'hui.

Pour l'investissement, un groupement de commande a été constitué de façon permanente pour réaliser les actions d'entretien définies par les plans de gestion (restauration et entretien de la ripisylve). Les coûts à la charge de Saint-Etienne Métropole, non connus à ce jour, seront au maximum de 20 000 € TTC par an.

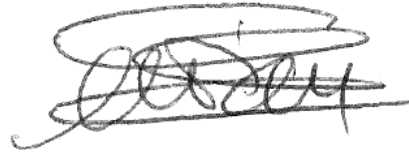
Ces actions feront l'objet de conventionnement avec Loire Forez dans le cadre de la convention d'Entente déjà mise en place lors du précédent contrat (délibération du 19 mai 2019) et à poursuivre dans le cadre de cette nouvelle procédure.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les démarches engagées par Loire Forez Agglomération pour la nouvelle contractualisation Mare, Bonson et petits affluents de la Loire avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le document contractuel avec Loire Forez Agglomération et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**